

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 février 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

<u>12 membres présents</u>: Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

2 membres absents excusés: Yannis HODOUL, Eric RAMBAUD

1 membre absent : Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Florence BLANCHARD

Quorum: 8

Ordre du jour de la séance :

- Participation au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités (CASCC) 2023
- > Vote de subventions diverses
- > Clôture de la régie du tennis
- Approbation d'une convention de groupement de commandes relative au marché d'assurance en dommage aux biens
- > Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 26 janvier 2023. 2022.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 est approuvé.

Délibération n° 2023-02-01 : participation au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités (CASCC) 2023

Le Conseil Municipal vote une participation de 1 039.46 € pour les 3 agents communaux qui ont souhaité adhérer au CASCC cette année. Cette participation représente 2.2% de la masse salariale des agents. Les adhérents peuvent ainsi bénéficier de chèques ANCV, chèques OSER ou CADHOC (770 € de droits pour un temps plein pour l'année 2023).

Délibération n° 2023-02-02 : vote des subventions diverses

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Basket Union Haut Lyonnais (BUHL) : 240 € pour 6 licenciés grézollaires

Association la prévention routière : 40 €

Association La Fabrik : 500 € pour le spectacle enfants qui aura lieu à la salle polyvalente mardi 11 avril 2023.

Délibération n° 2023-02-03 : clôture de la régie de recettes du tennis

Il existait une régie pour l'encaissement des droits d'utilisation du court de tennis communal. Le court de tennis a été supprimé et remplacé par le city stade. A la demande de la Trésorerie, la régie du tennis communal est clôturée au 31 décembre 2022.

Délibération n° 2023-02-04 : approbation d'une convention de groupement de commandes relative au marché d'assurance en dommage aux biens

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances en 2022.

Le lot dommage aux biens a été déclaré infructueux, les montants étaient bien trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents et seul Groupama avait répondu à la consultation.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commande pour assurer les Communes membres et la CCMDL en dommage aux biens à compter du 1er janvier 2024.

Pour ce faire, une convention de groupement de commande doit être mise en place ; elle doit permettre de définir les obligations de chacune des parties et indique que la CCMDL assure uniquement la coordination du groupement.

Il est précisé que cette mutualisation a pour objectif de choisir une assistance à maitrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et d'autre part de mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maitrise d'ouvrage et à la passation du marché d'assurance en dommage aux biens. Il autorise le maire à signer la convention de groupement.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Intervention de Ludovic CHARVOLIN

- Présentation de l'étude de faisabilité géothermie sur sondes à la salle du Cartay: dans le cadre de la rénovation thermique de la salle du Cartay un bureau d'études a été missionné pour étudier la faisabilité technico-économique de mettre en place un projet de production de chaleur par géothermie de surface sur sondes verticales.
 - Deux scénarios sont proposés :
 - Scénario 1 : géothermie pompe à chaleur 25kW avec appoint de la chaudière gaz existante
 - Scénario 2 : géothermie pompe à chaleur 50 kW avec appoint électrique

Sur recommandations du bureau d'études, le conseil municipal choisit le scénario 1, plus intéressant que le scénario 2 car il nécessite un surinvestissement moins important et possède un meilleur temps de retour sur investissement.

Commission sport : elle a rencontré les membres de l'Amicale Boule.
Divers travaux ont été évoqués et sont à prévoir, des devis seront demandés.

Intervention de Véronique BLANCHARD

- Réunion du CCAS : sortie du CCAS à Sauvain le 17/03 prochaine réunion CCAS mercredi 8/03 à 20h30
- > Accueil des nouveaux arrivants le vendredi 2/06/2023 à 19h à la salle du Cartay
- Poste bibliothécaire : 10 bénévoles de la bibliothèque ont rencontré Gaëlle GOYET.
 Elle pourrait potentiellement commencer le 1^{er} mars les vendredis matin.
- Nettoyage de printemps: il aura lieu le samedi 25/03. RDV 8h30 au CTM – démarrage 9h sur circuit.
- Formation gestes de premiers secours : (offert avec l'achat du défibrillateur) samedi 16/09 à 9h30 salle polyvalente
- Réponses au questionnaire projet ancienne école : une trentaine de répondants avec 42 propositions. Les thèmes ressortis en priorité sont les suivants : enfance, salle culturelle, logements, logements séniors.
- Ecole : portes ouvertes le 1^{er} avril –Bol de riz : le 7 avril à la salle polyvalente.
 Arbre de Noël : 17/12/2023
 Le budget prévisionnel de l'OGEC a été présenté. Il indique un prévisionnel de 46 988
 € de dépenses faisant partie du contrat d'association.

Intervention de Didier BLANCHARD

- Consultation des électeurs pour la création d'un synthétique : elle aura lieu samedi 10/06 ou 17/06- Report en mars de la délibération qui déterminera la date et les modalités de vote.
- PLU: une réunion a eu lieu cet après-midi avec le bureau d'études Réalités. La commission a terminé de travailler sur le règlement du PLU. Prochaines étapes : réunion avec la commission des sites le 6 mars puis réunion avec les personnes publiques associées jeudi 16 mars à 14h.
- Charges dues au SYDER 2023 : 45 676 € (48 639 € en 2022)
- Assainissement CCMDL: la CCMDL a souhaité uniformiser les conventions de rejets avec les industriels.
- Renouvellement des canalisations d'eau potable sur la commune : l'entreprise SOGEA a dû percer un mètre en dessous du chemin du Moulin Simonet pour ne pas le détériorer (chemin refait récemment avec les travaux de voirie de la CCMDL).

Intervention de Christelle BUFFAT

Groupement des 4 cantons : André Bouteille est le nouveau trésorier.
Comice de St Laurent de Chamousset : il aura lieu les 7-8-9-10 juillet 2023.

Séance levée à 0h00

Prochaine réunion maire adjoints lundi 20/03 à 17h30 suivie de la commission des finances Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 30 mars 2023 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 30 mars 2023.

Le Maire Didier BLANCHARD Le secrétaire de séance Florence BLANCHARD